



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 mars 2021

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 30

votants : 32

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Aurélien POINT, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sylviane GONTIER à Marie-Laure FRISCH, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Membres suppléants présents : Pascal AUFRERE, Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Daniel PATRIGEON, Marie-Claude PAUTE.

Absent / Excusé : Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

- ▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2021 ;
- ▶ Adoption du Pacte de gouvernance ;
- ▶ Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- ▶ Prise de compétence mobilité ;
- ▶ Présentation des projets proposés par le Bureau :
 - Construction de bâtiments sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault ;
 - Construction d'un bâtiment communautaire ;
 - Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- ▶ Maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault ;
- ▶ Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communautaire ;
- ▶ Convention 2021 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées ;
- ▶ Inscription aux « Echappées à vélo » de la Région Centre-Val de Loire 2021 ;
- ▶ Soutien financier au Pôle Local d'Economie Solidaire (PLES 36) ;
- ▶ Vote des subventions communautaires aux associations ;
- ▶ Vote des subventions communautaires aux écoles du territoire ;
- ▶ Création d'un poste permanent à temps complet ;
- ▶ Questions et informations diverses.

▶ **Secrétaire de séance** : suite au désistement de Jacqueline LAROCHE et en l'absence de volontaire le Président sollicite Alain NEVIÈRE, qui accepte. Voté à l'unanimité

▶ – **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2021**

A la demande de Philippe GOURLAY, le terme d'architecte est retiré dans les échanges, à propos du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de la Maison Margot. Voté à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2021 à Saint-Gilles est approuvé à **30 voix pour et 2 abstentions**.

► **Adoption du Pacte de Gouvernance**

La note fournie aux délégués expose le contexte créé par la loi « engagements et proximité » et précise les conséquences pour la CDC : la création d'un Pacte de gouvernance et de la conférence des maires ainsi que la révision des statuts.

Les délégués ayant été destinataires du projet de Pacte de gouvernance, étudié en bureau.

Mathieu MOREAUX parcourt le document en s'arrêtant sur les points clés y figurant.

Philippe GOURLAY reste sceptique sur la pertinence de mettre en place un Conseil de développement.

Hubert JOUOT trouve bizarre en termes de démocratie participative d'envisager d'espacer les conseils communautaires pour permettre des réunions du Conseil de développement.

Le Président a fait le constat que le rythme mensuel des conseils communautaires impose beaucoup de travail de préparation que complique la nécessaire anticipation en cas d'arrivée d'éléments ou dossiers nouveaux inattendus. Cela mobilise le personnel pour préparer et diffuser les dossiers avant la réunion.

Christian BREC redoute des ordres du jour démesurés si les réunions étaient réparties un mois sur deux.

Michel GUILBERT se dit convaincu de l'intérêt du Conseil de développement pour associer les forces vives aux réflexions. Laurent LAROCHE le rejoint en prenant l'exemple du fonctionnement du Conseil de développement du PNR Brenne qui s'apparente à une commission élargie, mais le seul organe de décision demeure le Conseil communautaire.

Alain OVAN souhaite que la composition du futur Conseil de développement soit étudiée de près par la CDC.

Paul JEANNEAU suppose que, comme pour les commissions les personnes extérieures ne seront pas invitées en permanence.

Voté à **29 voix pour et 3 abstentions**.

► **Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin**

Mathieu MOREAUX rappelle que ce projet a été discuté en conférence des maires pour prendre en compte les nouvelles obligations législatives. Il poursuit en reprenant les différentes catégories de compétences en détaillant ce que chacune intègre.

Gilles TOUZET qui s'étonne de voir figurer la politique de la ville. Philippe GOURLAY répond que cette compétence ne s'appliquera évidemment pas faute de ville sur le territoire.

Gilles TOUZET redoute le cas où des projets communautaires nécessiteraient de solliciter les finances des communes. Il souligne l'existence à la CDC d'une réserve de 3,5 millions d'euros, qui atteindrait en mobilisant 50% de subvention environ 5,5 millions. Cela devrait permettre d'éviter de mettre certaines communes en difficulté à condition de rester vigilant sur la pression fiscale communautaire.

Mathieu MOREAUX affirme que ces préoccupations seront à aborder au sein de la CLECT. Il ajoute que la priorité exprimée lors de la conférence des maires et lors des échanges avec les services de l'Etat est l'attractivité du territoire pour y attirer et fixer de nouveaux habitants grâce à l'emploi, au logement et aux services. Ce sont autant de leviers à développer pour partager entre toutes les communes les retombées des efforts collectifs.

Philippe GOURLAY redoute que rajouter la notion d'intérêt communautaire pour le transfert de compétence développement des hébergements touristiques risque d'empêcher les communes de porter des projets communaux.

Mathieu MOREAUX répond que selon la loi la rédaction des textes ne peut être modifiée.

Hubert JOUOT aurait préféré que l'écriture du projet territorial, même restant dans les grandes lignes, soit la première étape de ce nouveau processus.

Voté à **31 voix pour et une abstention**.

► **Prise de compétence mobilité**

Actuellement la Région est seule compétente mais elle est bien éloignée du terrain et des difficultés locales. Par contre en ce qui concerne les transports scolaires elle pourrait en garder la maîtrise car elle dispose de la logistique et des moyens nécessaires.

Michel GUILBERT estime que prendre cette compétence permettrait de réfléchir à des formules alternatives au déplacement en voiture individuelle.

Hubert JOUOT est beaucoup plus réservé car cela induira une lourde charge de travail administratif compte tenu de la grande diversité des situations dans les communes vis-à-vis des déplacements intra et inter-communaux plus difficiles à organiser que les déplacements vers les centres extérieurs à la CDC, Le Blanc ou Argenton.

Marie-Laure FRISCH pense qu'avec la compétence mobilité nous serons bien plus facilement entendus pour être aidés par la Région en cas de besoin.

Paul JEANNEAU espère que le co-voiturage pourrait être promu dans la vie quotidienne des habitants, pour se rendre aux réunions...comme aujourd'hui ! et au travail.

Philippe GOURLAY fait remarquer que toutes les CDC environnantes n'ont pas souhaité prendre cette compétence. Mathieu MOREAUX lui répond que si la CDC MOVA était la seule à la prendre elle pourrait alors bénéficier de toutes les aides mobilisables sur ce thème.

Voté à **29 voix pour et 3 abstentions.**

► **Présentation des projets proposés par le Bureau**

Mathieu MOREAUX propose de présenter les projets évoqués en réunion de bureau. Il s'agit de poursuivre la réflexion sur la définition de l'offre pertinente d'immobilier d'entreprise à implanter sur la Zone artisanale de Saint-Benoît-du-Sault, d'envisager le regroupement des services administratifs et techniques de la CDC sur un même site et d'évoquer la Maison de santé de Saint-Benoît-du-Sault.

► **Maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault**

L'objectif est de pouvoir proposer des bâtiments sur mesure en fonction des besoins des entreprises analysés par la mission régionale « Dev'up » pour les accueillir. Le recours à un maître d'œuvre expert pour avancer sur ce dossier et élaborer des propositions concrètes faciliterait les conditions d'accueil des entreprises identifiées. Il faut pouvoir jouer sur la diversité des zones réparties sur le territoire : Saint-Benoît-du-Sault, Chaillac, Bélâbre, Parnac... pour pouvoir répondre à tout type de demande.

Alain OVAN insiste sur l'enjeu essentiel de la communication qui passe par la réalisation de plaquettes de présentation, de présence sur divers salons et manifestations en mettant en avant les atouts du territoire.

Voté à **l'unanimité.**

► **Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communautaire**

Une réflexion a été lancée et partagée en bureau sur l'idée de réunir sur un même site, en l'occurrence à Lignac, l'ensemble du personnel de la CDC : équipe technique, secrétariat et chargés de mission (patrimoine, économie, PLUi). En cas de construction, l'objectif serait de réaliser un bâtiment à énergie positive si possible, l'aspect innovant pouvant être générateur de subventions très incitatives.

Défendant l'implantation actuelle à Prissac, Hubert JOUOT signale que le bâtiment voisin est en vente. Cela pourrait peut-être éviter de créer du neuf hors du périmètre de centre bourg et de susciter des critiques de la population pour une telle dépense qui aurait selon lui une mauvaise image.

Mathieu MOREAUX précise que le bâtiment existant à Lignac pourrait être réutilisé, agrandi et aménagé y compris en créant un étage pour les bureaux. Des bâtiments proches pourraient également être rénovés en complément. Ce projet traduit le souci de gérer au mieux le confort de travail des salariés et de réduire les déplacements pour les salariés et les élus entre le siège à Prissac et les ateliers à Lignac.

Voté à **28 voix pour, 3 abstentions et un contre.**

► **Convention 2021 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées**

Alain NEVIÈRE expose qu'il s'agit, à budget constant depuis plusieurs années, de confier cette mission au Comité Départemental de Randonnée Pédestre, ce qui garantit l'homogénéité du travail sur le territoire exécuté par des équipes de baliseurs formés. A la question de Brigitte PONCEAU sur la signalétique obsolète encore en place dans les communes, il répond qu'il s'agit de panneaux financés par le Département mis en place dans 160 communes, il y a parfois une trentaine d'années. Une réactualisation serait la bienvenue en s'inspirant des initiatives prises par des territoires voisins : CDC Argenton Eguzon et surtout le PNR Brenne par souci d'harmonisation de la signalétique et de la valorisation. Le recours à une application numérique a été évoqué en commission du tourisme.

Voté à **l'unanimité.**

► **Inscription aux « Echappées à vélo » de la Région Centre-Val de Loire 2021**

La CDC, comme les communes, a été destinataire du dossier de participation à cet événement porté par le Conseil Régional. Le Président pense que ce serait une belle opportunité pour communiquer sur la découverte des atouts environnementaux et patrimoniaux de notre territoire grâce au vélo, activité en plein essor. Par contre les délais de réponse sont particulièrement courts pour monter de toutes pièces un projet (réponse avant le 10 avril !).

Sollicité par le Président, Alain NEVIÈRE a étudié les éléments constitutifs du dossier de candidature. Ils sont très exigeants sur le choix du parcours, les impératifs de date, les animations complémentaires à organiser, la logistique à mobiliser, les visites à prévoir... Les délais ne permettent pas de réunir la commission tourisme. Dans la perspective d'essayer de répondre quand même il propose aux volontaires d'échanger idées et propositions en se disant que cela pourrait constituer l'ébauche d'une participation à construire pour l'édition 2022 puisque cette manifestation en sera alors à sa 11^{ème} édition.

Voté à l'unanimité.

▶▶ **Soutien financier au Pôle Local Solidaire (PLES 36)**

Le principe repose sur un accompagnement pour mettre le pied à l'étrier pour que les candidats puissent se lancer seuls.

Hubert JOUOT regrette qu'il n'y ait aucune information sur la gestion des fonds et le mode de fonctionnement de la structure, et se dit en conséquence très réservé sur cette demande.

Laurent LAROCHE note que cela concerne surtout des auto-entrepreneurs s'appuyant sur des cagnottes.

Voté à l'unanimité.

▶▶ **Vote des subventions communautaires aux associations**

Thierry BARBIER fait une présentation commentée du tableau remis aux délégués à partir des échanges qui ont eu lieu en commission sports culture. La gestion des subventions attribuées en 2020 sera fonction de l'état des réalisations effectives des projets. Certains ont pu avoir lieu en adoptant une jauge réduite. L'association du golf a l'espoir de développer un partenariat avec les écoles. En règle générale la commission essaye de limiter les aides au fonctionnement au sens strict.

Voté à l'unanimité.

▶▶ **Vote des subventions communautaires aux écoles du territoire**

Les 2 dossiers présentés, écoles de Chaillac et de Roussines, respectant les termes du règlement d'attribution des aides adopté en juin 2019 sont parfaitement éligibles.

Voté à l'unanimité.

▶▶ **Création d'un poste permanent à temps complet**

Il s'agit de remplacer le candidat sélectionné avec la BGE qui n'a pas fait l'affaire au poste de chargé de mission économie en remplacement de Rémi SAFAH.

La réflexion a évolué vers la création d'un poste de chef de projet pour aider au montage des dossiers à mi-temps et un 2^{ème} mi-temps spécifique économie. Le recrutement, qui reste à organiser, est urgent.

Voté à l'unanimité.

▶▶ **Questions et informations diverses**

Le président fait le point sur les délégués intéressés par la fourniture d'une tablette.

Il informe le Conseil que la société porteuse du projet éolien de Beaulieu a déposé une requête au tribunal administratif pour excès de pouvoir de la CDC.

Marie-Laure FRISCH signale que le rendu du diagnostic du PLUI sera fait fin juin.

Philippe GOURLAY souhaite avoir des infos sur le CRTE présenté par Madame la Sous-Préfet au PNR et aux 3 CDC dans la perspective des financements mobilisables. Laurent LAROCHE lui répond qu'il s'agit de faire remonter un projet global pour bénéficier des aides du plan de relance via les fonds DSIL, DETR et CRST.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures.

Prochain Conseil communautaire le mercredi 14 avril 2021 à 18h30 à Chaillac

Le Président, Mathieu MOREAUX
15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin

